

LYON, 1.^{er} Octobre 1808.



Vous aurez vu, par la circulaire d'autre part, que M. Louis DERVIEUX reste seul chargé de l'Etablissement qui depuis plus de 30 ans est la propriété de la maison DERVIEUX frères. L'importance de cette Entreprise et les soins qu'elle demande, l'ont déterminé à s'adjoindre pour Associé M. Jean-Louis DARIER de Genève.

Notre Société, qui repose sur un fonds capital de *huit cents mille francs* (ainsi que nous en avons fait la déclaration au greffe du Tribunal de commerce), s'exercera sous la raison de Louis DERVIEUX et Comp.^e, tant ici qu'à Marseille et Avignon, où nos affaires exigent que nous conservions des Bureaux. Vous avez ci-après nos Signatures.

Ce changement, loin d'en apporter aucun dans la nature de nos opérations, leur présente de nouvelles ressources, assure une activité plus grande, et vous est un sûr garant des efforts que continueront de faire les anciens chefs qui restent dans l'Entreprise, pour mériter de plus en plus la confiance flatteuse que le Commerce a bien voulu leur témoigner jusqu'à présent.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Louis DERVIEUX et Comp.^e

Signatures {

de N. S. Louis DERVIEUX.

de N. S. Jean-Louis DARIER.